

Actualités législatives et jurisprudentielles en procédure civile

Vendredi 17 mars 2017
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Gaëtan DI MARINO

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III

Organisé par :

Jean-David CHAUDET

Responsable de la Commission de Procédure Civile
Avocat au Barreau de Rennes
Cabinet Chaudet

Horaires :

De 9h15 à 17h45

Soit 7 heures de formation validées

Cette formation est homologuée par le Conseil National des Barreaux

Lieu :

Siège d'EUROJURIS

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

- I- Textes
- II- Principes généraux
- III- Autorité de la chose jugée
- IV- Action en justice
- V- Nullité
- VI- Interruption de l'instance et des délais
- VII- Péremption
- VIII- Prescription
- IX- Forclusion
- X- Compétence
- XI- Ordonnance sur requête
- XII- R.P.V. A Communication électronique
- XIII- Appel – Tierce-opposition – Réexamen
- XIV- Indivisibilité
- XV- Pourvoi en cassation et autres voies de recours
- XVI- Preuve
- XVII- Voies d'exécution
- XVIII- Exequatur

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société :

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société :

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société :

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE